

Privège

par le greffier adjoint du comité et qui me laissent absolument pantois devant cette situation.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que nous, du Bloc québécois, avons demandé à faire partie du comité. On a refusé au Bloc québécois sa participation à cause de son idéologie. J'imagine qu'on va aussi dire au Conseil économique canadien, à cause de son apport à la souveraineté—association, qu'il n'a plus de fonds. C'est un exemple de la partisanerie politique qui ne doit pas servir à la Chambre des communes.

Je conclus en vous disant que mes privilèges comme député ont été bafoués; que mon indépendance ne sera jamais mise en doute par les électeurs de Mégantic—Compton—Stanstead à cause de situations semblables, et que les dépenses non autorisées devront absolument être remboursées.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vais répondre très brièvement à certains des points soulevés par le député.

Il s'oppose, semble-t-il, au fait de ne pas être membre de ce comité et il affirme qu'en tant que député, il a autant droit qu'un autre d'y siéger. Ainsi, si je pousse son raisonnement jusqu'au bout, le seul comité que nous puissions avoir devrait être formé de 294 députés—un comité plénier donc.

Ce n'est pas la façon dont nous fonctionnons, bien entendu. Nous sommes conscients de la complexité de certaines questions et de la nécessité d'aborder de nombreuses questions simultanément.

Depuis des décennies—et cela remonte à je ne sais quand—nous chargeons des comités d'étudier certaines questions. Bien entendu, c'est exactement ce qui s'est passé dans le cas des documents constitutionnels et du comité spécial. En l'occurrence, on a créé un comité mixte.

Sa composition a été établie en fonction de nombreux précédents remontant de nombreuses années. On a agi de la même façon que dans le cas de tout autre comité. Le député affirme, semble-t-il, qu'en tant que député il est tout aussi important que les autres—et nous sommes d'accord là-dessus—et qu'il devrait donc pouvoir se faire

rembourser ses frais de déplacement s'il décide de voyager avec un comité donné.

Là encore, si on pousse son raisonnement jusqu'au bout, monsieur le Président, doit-on en conclure que chaque fois qu'un comité de la Chambre se rend à l'étranger, par exemple, comme cela se produit fréquemment dans le cadre des études effectuées, tous les députés de la Chambre auraient le droit de l'accompagner?

En toute déférence, je prétends que cela nous empêcherait de faire quoi que ce soit. Les règles appliquées en l'occurrence étaient en vigueur bien avant qu'aucun d'entre nous ne siège dans cette enceinte et ne soit né même, et elles s'appliquent de la même façon à tous les comités de la Chambre.

On ne crée aucun précédent dans ce cas-ci. C'est là la pratique établie et selon moi, la question de privilège du député n'est pas fondée.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, dans une décision après l'autre, vous et vos prédécesseurs avez jugé que ce genre d'interventions, même s'il peut être utile, devait être fait au comité lui-même.

Quels que soient les arrangements que le comité ait pris pour faire son travail correctement, il est certain qu'il les a pris de sa propre autorité et que c'est une question qui ne relève pas de la Chambre, à proprement parler, comme tant de présidents, vous compris, l'ont dit au cours des années.

Le comité est maître chez lui à cet égard et on ne devrait pas discuter à la Chambre des arrangements adoptés en comité.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux intervenir, surtout depuis l'intervention de mon collègue de Winnipeg Transcona.

La question fondamentale qui a été soulevée par le député de Mégantic—Compton—Stanstead est à savoir si des députés de cette Chambre, qui ne sont pas membres officiels du Comité mixte sur la Constitution, ont eu leurs dépenses de voyage remboursées, oui ou non. Nous alléguons que les députés néo-démocrates qui ne sont pas membres officiels du Comité mixte ont voyagé avec le Comité mixte aux frais de la Chambre des communes.